

CCAS DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 28 mai 2026**Objet : Aide en faveur de la jeunesse – Soutien financier au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur****N° 2026-05-28/08**

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13Présents : 11Votants : 12

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Béatrice GONTARD, Alain CONTAL, Philippe GLATZ, Corinne LASSAIGNE, Charles PERROT, Josiane TANIER, Anick FAYET, Loïc CHEVALIER.

Absente : Mme Dominique SERRE.Absent excusé : M. Michel BORIE.Procuration : M. Michel BORIE à M. Laurent BELUZE.Date de convocation : 21 mai 2026.Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur le Président, explique que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme permettant aux jeunes, dès l'âge de 16 ans, d'encadrer, à titre non professionnel, et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs.

Il rappelle que par délibération n° 2025-06-05/03 du 05 juin 2025 le Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'apporter une aide financière au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur avec les conditions d'attribution suivantes :

- Montant : 50 €
- Bénéficiaires : jeunes de 16 à 18 ans et domiciliés à Renaison à titre de résidence principale
- Versement : sur présentation de la facture de l'organisme de formation et sur la base du reste à charge réel, après déduction des autres aides préalablement mobilisées et octroyée qu'une seule fois par personne.

Cette aide prenant fin au 31 août 2026, Monsieur le Président propose de la reconduire pour un an à compter du 1^{er} septembre 2026.

Lors de la séance, il est proposé de reconduire cette aide et d'augmenter le montant à 80 € à partir du 1^{er} juin 2026.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Fixe le montant de l'aide au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) à 80 €, à partir du 1^{er} juin 2026, jusqu'au 31 août 2027 ;
- Fixe les conditions d'attribution de l'aide au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) comme suit :
 - Être domicilié à Renaison à titre de résidence principale ;
 - Avoir entre 16 et 18 ans à la date du dépôt de la demande ;
 - Justifier des demandes de subventions auprès des autres organismes.

- Précise que l'aide sera versée sur présentation de la facture de l'organisme de formation et sur la base du reste à charge réel, après déduction des autres aides qui devront avoir été préalablement mobilisées ;
- Dit que l'aide pourra être octroyée qu'une seule fois par personne ;
- Dit que l'enveloppe budgétaire est ouverte pour un montant de 1 500 € ;
- Donne délégation au Président pour modifier le montant de l'enveloppe en fonction des consommations des enveloppes budgétaires des aides « Bourse au Permis de Conduire » et « Aide aux voyages scolaires et classes transplantées », si nécessaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 29 mai 2026

La Secrétaire de séance,
Monique REMONTET

Le Président,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20260528-2026-05-28_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Publication : 01/06/2026

Le Président du CCAS,
Laurent BELUZE